



AMICALE DE LUCE TIR
BP 10042
30, Rue René Langlois
28111 LUCE CEDEX
Tel. : 02.37.35.56.44
Courriel : amicale.luce.tir@wanadoo.fr
Web : amicale.luce.tir.free.fr

CONSTITUTION D'UN DOSSIER D'INSCRIPTION

JEUNE

Pièces nécessaires à la constitution du dossier d'inscription :

- Fiche de renseignement (Fiche d'inscription),
- Acceptation des règles de fonctionnement (signature),
- Certificat médical d'aptitude au tir,
- Autorisation parentale,
- Photocopie d'une Pièce d'Identité,
- Photo d'identité,
- Paiement de la cotisation (en 1 ou plusieurs fois)

Montant de la cotisation :€

Le dossier complet doit être déposé lors des permanences du stand 10m

Mardi : 20h00 - 22h00
Jeudi : 19h00 - 21h00
Vendredi : [REDACTED] 19h00 - 21h00

**A COMPTER DE CETTE SAISON, LES LICENCES SERONT DEMATERIALISEES
(PAS D'ENVOI DE LICENCE).**

**ELLES SERONT ACCESSIBLES INFORMATIQUEMENT DANS L'APPLICATION EDEN
(VIA UN PC, UNE TABLETTE ou UN SMARTPHONE)**

IL SERA POSSIBLE DE FAIRE UNE EDITION DE LA LICENCE A PARTIR D'EDEN

La Cotisation 2024-2025 comprend l'adhésion à l'ALT, la licence F.F.Tir et l'assurance de base de la F.F.Tir. Le 1^{er} chèque (paiement en plusieurs chèques possible) ne sera mis à l'encaissement qu'après la validation de la licence F.F.Tir dans ITAC (au plus tôt fin septembre). Le paiement en une fois en CB est possible dans les stands.



FICHE D'INSCRIPTION

Saison 2024-2025

RENSEIGNEMENTS ADHERENT :

| | |
|-----------------------------|--|
| <u>Nom :</u> | <u>Prénom :</u> |
| <u>Nom de jeune fille :</u> | <u>Date de naissance :</u> |
| <u>Lieu de naissance :</u> | <u>Dpt de naissance :</u> (code postal) |
| <u>Pays de naissance :</u> | <u>Nationalité :</u> |
| <u>Profession :</u> | |
| <u>Adresse :</u> | |
| <u>Téléphone domicile :</u> | <u>Téléphone Travail :</u> |
| <u>Mobile personnel :</u> | <u>Mobile Travail :</u> |
| <u>Courriel (e-mail) :</u> | |

MERCI D'ECRIRE LISIBLEMENT !

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ECOLE DE TIR :

| | |
|---|-------------------------------|
| <u>Nom du père :</u> | <u>Prénom du père :</u> |
| <u>Mobile du père :</u> | <u>Téléphone du père :</u> |
| <u>Courriel (e-mail) :</u> | |
| <u>Courriel Domicile :</u> | <u>Prénom de la mère :</u> |
| <u>Mobile de la mère :</u> | <u>Téléphone de la mère :</u> |
| <u>Courriel (e-mail) :</u> | |
| <u>Demande d'inscription prise le :</u> | <u>Par :</u> |

(*) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au président de L'Amicale de Lucé Tir.



BP 100-42
28111 Lucé cédex

REGLES DE FONCTIONNEMENT

Article 1 : Les stands 10m et 25/50m sont des installations agréées par la Fédération Française de Tir, tous les tireurs de l'Amicale de Lucé Tir sont licenciés à cette Fédération et se doivent d'en respecter les consignes (affichage dans les stands). Les protections oculaires et auditives sont obligatoires sur les pas de tir 25/50m.

Article 2 : Le responsable de l'enfant doit s'assurer de la présence d'un moniteur et le confier à celui-ci. Une lettre de décharge sera demandée pour les enfants non accompagnés.

Article 3 : La responsabilité de l'Amicale de Lucé Tir s'arrête à la fin des cours. La responsabilité des parents (ou de leur représentant) lui succède immédiatement.

Article 4 : En cas de retard des moniteurs supérieur à 15 minutes, le cours est considéré comme annulé.

Article 5 : En cas d'absence prévue des moniteurs, un avis sera affiché à l'entrée des locaux.

Article 6 : Le respect des horaires est impératif. L'enfant se doit d'être présent 5 minutes avant le début des cours, et sera libre 5 minutes après la fin de celui-ci. Toute absence doit être signalée par un appel au stand au début de l'heure de cours (ou aux heures d'ouverture).

Article 7 : L'assiduité est demandée pendant les cours, les animateurs et initiateurs dispensent la formation et assurent la sécurité des pas de tir. Ils ne sont pas là pour assurer une garderie.

Article 8 : TOUTE ACTIVITE A UN OBJECTIF, CELUI DE VOTRE ENFANT SERA DE PARTICIPER AUX COMPETITIONS DE L'ECOLE DE TIR.

Article 9 : Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au Président de l'Amicale de Lucé Tir.

Je soussigné, M., Mme

Père, Mère, Responsable de (1)

Certifie avoir pris connaissance de ces règles de fonctionnement et à les accepter.

Autorise la publication sur le site web de l'ALT des photographies (sur lesquelles figure mon enfant) prises lors des manifestations publiques auxquelles l'Association participe (Jumelage, manifestations, compétitions,...).

Fait à Lucé, le

« Lu et approuvé »

Signature



AUTORISATION PARENTALE
à remplir par les deux parents

Nous soussignés,

(Nom Prénom), **du père**, représentant légal / tuteur (rayer les mentions inutiles)

demeurant à :

.....
.....
.....
.....

(Nom Prénom), **de la mère**, représentant légal / tuteur (rayer les mentions inutiles)

demeurant à :

.....
.....
.....
.....

autorisons l'enfant :

_____ né le _____ à _____

À pratiquer le Tir sportif de loisir et de compétition au sein du club : **AMICALE DE LUCE TIR** affilié à la Fédération Française de Tir sous le n° **0728065**.

Nous autorisons aussi, le cas échéant, l'organisateur à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence dans la mesure où les circonstances obligeraient à un recours hospitalier ou clinique.

Numéro de sécurité sociale de l'enfant :

Numéro de téléphone où joindre le responsable légal:.....

Nom du Médecin à prévenir et établissement de soins choisi: hôpital/clinique (rayer la mention)

(celui-ci sera respecté dans la mesure de son existence à proximité du site et de sa compatibilité avec l'état de l'enfant):

Le Docteur : _____ Téléphone: _____

Nous autorisons (rayer la mention)

Nous n'autorisons pas

l'enfant à effectuer les déplacements concernant les matchs en dehors du lieu de l'Association, en voiture particulière ou en transport en commun.

Fait à _____, le ____/____/_____

Signature **du père**, représentant légal / tuteur (rayer les mentions inutiles)

Signature **de la mère**, représentant légal / tuteur (rayer les mentions inutiles)



CERTIFICAT MÉDICAL

**Certificat médical de non contre-indication
à l'encadrement et /ou à la pratique du Tir
sportif**

Saison 2024/2025

Je soussigné(e), Docteur

certifie avoir examiné ce jour conformément à l'article A.231-1 §5 du code sport :

Monsieur Madame

Nom :

Prénom :

Né(e) le : / /

Et atteste n'avoir pas constaté à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contre-indiquant à l'encadrement et/ou à la pratique du Tir sportif en et hors compétition.

Et que son état de santé physique et psychique n'est pas incompatible avec la détention des armes et munitions.

Conformément à l'article L.231-2-3 du Code du Sport sur les disciplines à contraintes particulières, le présent certificat est valide pour une durée maximale de 1 an à compter de la date où il a été établi.

Date : / /
.....

Cachet du médecin
médecin

Signature du